



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 mars 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 21 Février 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 7 Mars 2000

**Apurement des biens renouvelables de 1994 et 1995**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.

**Excusés :**

*Adjoints :*

Mme Marie-Josèphe SOULISSE

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200074

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2000**

**Finances Budget Comptabilité**

**Apurement des biens renouvelables de 1994 et 1995**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des obligations de comptabilisation des immobilisations, l'instruction n° 97-119-M14 du 24 novembre 1997 du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie offre la possibilité de procéder à l'apurement de l'actif des biens renouvelables autres que le matériel de transport sur une période de 5 ans s'étalant de 1997 à 2001.

Cette opportunité permettant de neutraliser les conséquences budgétaires de l'ajustement de l'inventaire et de l'actif, a été approuvée par le Conseil Municipal du 29 juin 1998 et exécutée par délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 1998 pour les biens acquis avant 1992 et dans l'année 1992 et du Conseil Municipal du 24 septembre 1999 pour ceux acquis en 1993.

L'instruction n° 00-002-Mo du **7 janvier 2000** du Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie permet d'apurer en **une seule fois** les biens renouvelables autres que le matériel de transport acquis en 1994 et 1995.

La délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 1999 nous autorisant à effectuer des ajustements au titre de l'exercice 1999, il est proposé de procéder à la sortie de tous les biens renouvelables autres que le matériel de transport acquis pendant les années 1994 et 1995. Ils demeurent cependant propriété de la Ville de Niort de la manière suivante :

		<b>1994</b>	<b>1995</b>	
Cpte 2158	Autres matériels et outillages techniques	1.340.919,98	3.063.750,78	<b>4.404.670,76</b>
Cpte 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1.733.459,88	1.934.047,05	<b>3.667.506,93</b>
Cpte 2184	Mobilier	1.166.975,04	890.670,60	<b>2.057.645,64</b>
Cpte 2188	Autres immobilisations corporelles	3.258.022,98	1.795.301,66	<b>5.053.324,64</b>
	<b>TOTAL</b>			<b>15.183.147,97</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- sortir de l'actif et de l'inventaire les biens renouvelables autres que le matériel de transport, acquis en 1994 et 1995, pour un montant de 15.183.147,97 Frs.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)